

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

CP 11/06-16

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**PROMOLOGIS  
GARANTIES D'EMPRUNTS  
REPROFILAGE DE L'ENCOURS CDC**

Par courrier en date du 9 mai 2011, Monsieur le Directeur de Promologis m'a saisi d'une demande de réaménagement de la dette contractée par l'établissement auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Il s'agit du réaménagement de garanties d'emprunt accordées par décision de la Commission Permanente des 23 février, 22 juin et 14 décembre 2009;

Ce réaménagement conformément à l'annexe jointe au présent rapport porte sur les opérations suivantes :

prêt	localisation	opération	Délibération de la CP
1140610	Rue E. Pouvillon-Lamothe Capdeville	Construction de 11 logements	23/02/09
1147547	Avenue du 19 août 1944-Montauban-	Acquisition Amélioration d'une maison relais comprenant 13 logements	22/06/09

prêt	localisation	opération	Délibération de la CP
1149677	Lieu dit Canteloube-Montauban	Construction de 6 logements	22/06/09
1155222	Rue de la Mayenne-Montauban	Acquisition Amélioration de 23 logements	22/06/09
1165393	Rue du Greffe-Montauban	Acquisition Amélioration de 19 logements	22/06/09
1165664	760 rue E.Forestier-Montauban-	Acquisition Amélioration de 10 places en foyer d'hébergement	14/12/09

Ces réaménagements portent principalement sur les taux actuariels et sur les taux de progressivité des échéances.

L'annexe reprend les conditions originelles des prêts.

Les quotités garanties par les collectivités locales pour ces nouveaux prêts restent inchangées (le détail figure en annexe);

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les garanties d'emprunt accordées par les décisions de la Commission Permanente des 23 février, 22 juin et 14 décembre 2009,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les réaménagements des garanties d'emprunt susvisées tels que détaillés en annexe ;

- Précise que ces réaménagements portent principalement sur les taux actuariels et sur les taux de progressivité des échéances, et que les quotités garanties par les collectivités locales pour ces nouveaux prêts restent inchangées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Conditions originelles des prêts

Prêt	Taux d'intérêt actuariel	Taux de progressivité
1140610	2,35%	0,50%
1147547	2,30%	0 à 0,50%
1149677	3,10%	0 à 0,50%
1155222	3,10%	0 à 0,50%
1165393	3,10%	0 à 0,50%
1165664	1,05%	0 à 0,50%

Le Président,